

N°2018-00825/MDNAC/SG



COMMUNIQUE

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent (200)** élèves sapeurs-pompiers dont **cent quatre-vingt (180)** garçons et **vingt (20)** filles pour les besoins des Forces Armées Nationales.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut prendre part audit concours, tout candidat Burkinabè des deux sexes, âgé de **20 ans au moins au moment du dépôt des dossiers** de candidature et de **23 ans au plus** au 31 Décembre 2018, titulaire du certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et ayant fréquenté la classe de 4^{ème} des lycées et collèges.

Ainsi, sont concernés les candidats **nés entre le 31 décembre 1995 et le 31 décembre 1998.**

Les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ainsi que les élèves fonctionnaires en formation dans les centres et écoles de formation professionnelle ne sont pas autorisés à concourir.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, datée et signée du Candidat comportant son adresse exacte ainsi que son numéro de téléphone ;
- un (01) certificat de nationalité Burkinabè ;
- un (01) bulletin de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- trois (03) extraits d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu datant d'au moins trois (03) ans ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé ;

- une (01) photocopie légalisée du CEPE ;
- un (01) certificat de scolarité attestant que le candidat a fréquenté la classe de 4^{ème} des lycées et collèges ou une classe équivalente ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant au moins le cursus scolaire et universitaire ;
- un (01) certificat de visite et de contre visite datant de moins de trois mois timbré à 300 francs CFA délivré par un médecin chef militaire ;
- un (01) certificat de non grossesse délivré par un médecin chef militaire pour les candidats de sexe féminin.

III. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : mardi 03 au vendredi 20 juillet 2018 ;
- Jours de réception : du lundi au vendredi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 12h30 mn et de 14 heures à 16h30mn ;
- Sites de réception : casernes de Sapeurs-Pompiers à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou ; Ouahigouya, Boromo, Kaya et Koupéla sur présentation de la carte nationale d'identité burkinabè et de l'original du CEPE ou tout diplôme équivalent.

Tout dossier non conforme ou incomplet sera purement et simplement rejeté.

IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou selon les étapes suivantes :

- **Premièrement** : Des épreuves sportives d'admissibilité comprenant les disciplines ci-après citées qui se dérouleront du **mardi 07 au vendredi 10 août 2018**.

Pour les garçons :

- 3000 m ;
- 100 m ;
- Flexions des bras.

Pour les filles :

- 1500m ;
- 80m ;
- Flexions des bras.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront communiqués ultérieurement.

La participation à toutes les épreuves sportives est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées. Toute moyenne générale inférieure à 10/20 est éliminatoire.

• **Deuxièmement** : des épreuves écrites d'admissibilité qui se dérouleront le **samedi 25 août 2018** portant sur :

- le français (dictée suivie de questions de compréhension de texte) 1h30mn)
- les mathématiques (opérations + problème (02heures)
- la connaissance générale d'une durée d'une heure 30minutes (1h30mn).

La participation à toutes les épreuves est obligatoire. Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront communiqués ultérieurement.

Les candidats se présenteront sur les différents terrains de sport et dans les salles de concours munis de leur carte nationale d'identité Burkinabé et du récépissé d'inscription.

L'appel se fera à **06 heures**.

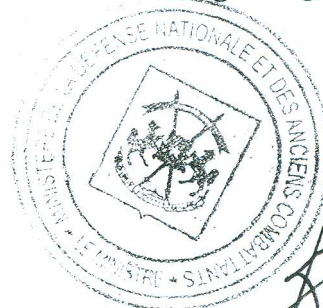
Tout candidat se présentant après le début d'une épreuve ne sera pas admis en salle de composition.

L'admission définitive des candidats ne se fera qu'à l'issue de la visite médicale d'aptitude et de l'enquête de moralité.

Tout état de grossesse constaté pendant la visite médicale d'incorporation ou au cours de la formation entraîne la radiation des effectifs de l'Armée.

Ouagadougou, le

18 MAI 2018



Jean Claude BOUDA
Commandeur de l'Ordre National